RÉPUBLIQUE ET CANTON DE GENÈVE

Genève, le 17 décembre 2007

Annexe 8

Ville de Genève
Direction générale
Reçu le: 19 DEC. 2007
Séance CA du: 9/01
Décision:
A traiter par:
Copies: SG
2 DG

Le Conseil d'Etat

16623 - 2007

Conseil administratif de la
Ville de Genève
Palais Eynard
Case postale 3983
1211 Genève 3

Concerne : Projet de théâtre de la Nouvelle Comédie sur le site de la gare des Eaux-Vives

Monsieur le Maire,
Madame la Conseillère administrative,
Messieurs les Conseillers administratifs,

En date du 20 septembre 2007, notre Conseil a reçu un courrier du président de la Commission des travaux du Conseil municipal de la Ville de Genève en relation avec l'objet cité en référence.

Vous trouverez ci-après la position de notre Conseil, lequel est convaincu que ce projet contribuera au rayonnement culturel de l'agglomération franco-valdo-genevoise et soutient la "Nouvelle Comédie".

Elle est un outil aujourd'hui nécessaire au développement de l'activité théâtrale genevoise; ceci en termes de formation, de relève, d'emplois et de perspectives artistiques pour tous les métiers (comédiens, régisseurs, décorateurs, costumières, scénographes, peintres, etc.). En outre, elle permettra d'accueillir - enfin - de grands spectacles européens nécessitant des plateaux de dimensions importantes.

En ce qui concerne les questions le la commission des travaux, nous pouvons apporter les réponses suivantes :

1. **Financement du théâtre de la Nouvelle Comédie**

   Il n'est actuellement pas prévu dans le plan financier quadriennal de l'Etat de participer au financement de la construction de cet équipement culturel.

2. **Financement du concours et de l'étude pour l'implantation de la Nouvelle Comédie**

   La localisation de ce nouveau théâtre est prévue dans le périmètre de la Gare des Eaux-Vives, qui fait l'objet d'un plan directeur de quartier (PDQ), réalisé conjointement par la Ville et l'Etat.

Les grandes lignes de l'implantation de cet équipement (accès, livraison, liens avec le parvis et les places publiques, parking, liaisons avec les transports publics, etc.) sont réglées à l'échelle de ce PDQ. Il va de soi qu'elles ne pourront être précisées que dans le cadre d'un projet architectural.

Le PDQ constituera ainsi un cadre pour le lancement du concours architectural et le résultat de ce concours permettra de préciser le détail de l'implantation du théâtre lors de l'élaboration du plan localisé de quartier. Le coût des études nécessaires à l'élaboration du PDQ est actuellement pris en charge par la Ville et l'Etat. Les frais d'élaboration du PLQ seront supportés par la société simple de valorisation du périmètre de la gare des Eaux-Vives (SOVAGEV) constituée par la Ville, l'Etat et les CFF.

Il n'est pas prévu que l'Etat ou la SOVAGEV participe au financement du concours de la Nouvelle Comédie.

3. **Participation du DIP aux projets culturels du futur théâtre**

L'Etat de Genève soutient aujourd'hui financièrement la Comédie de Genève en versant une aide financière régulière à la Fondation d'art dramatique, soutien qu'il entend poursuivre.

Selon le projet qui sera effectivement développé, les activités qui se dérouleront dans le théâtre et l'évolution du contexte culturel et théâtral genevois, le financement pourra être rediscuté le moment voulu.

Dans la mesure où vous l'estimez utile, nous vous laissons le soin de transmettre copie du présent courrier à la Commission des travaux du Conseil municipal.

En vous remerciant par avance de l'attention que vous accorderez à ces réponses, nous vous prions de croire, Monsieur le Maire, Madame la Conseillère administrative, Messieurs les Conseillers administratifs, à l'expression de nos sentiments distingués.

AU NOM DU CONSEIL D'ÉTAT

Le chancelier :

Robert Hensler

Le président :

Laurent Moutinot

Annexe : copie du courrier de la Commission des travaux du 20 septembre 2007